



Résolution du conseil communal du 17 décembre 2019

Le Conseil,

- Abroge le règlement sur les milieux d'accueil établis sur le territoire communal
- Désigne un agent constatateur communal pour constater des infractions aux dispositions de RGP
- Autorise la délégation du contreseing de la Secrétaire communale
- Approuve le règlement d'ordre intérieur du conseil communal
- Modifie le règlement des congés des agents contractuels
- Modifie le règlement des congés des agents statutaires et en stage
- Arrête le programme triennal d'investissements pour les années 2019-2021
- Approuve le renouvellement et la convention pour la buvette temporaire ABY
- Approuve les conventions pour le CRU 4, avenue du Roi
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - la fourniture et remplacement de la parlophonie avenue Wielemans Ceuppens 3
 - la rénovation du rez-de-chaussée de l'antenne de quartier Wiels sur Senne
 - le réaménagement de la dalle Albert (phase 1)
 - la désignation d'un avocat (taxe sur les antennes relais, pylônes et mâts de mobiliphonie)
- Approuve la liste des périodes de dérogations des jours de fermetures hebdomadaires pour les commerces pour 2020
- Approuve la convention pour le Parcours d'Artistes 2018
- Approuve la désignation du CIRB pour l'acquisition de matériel informatique et téléphonique
- Prend acte du procès-verbal de vérification de caisse du 3^{ème} trimestre 2019
- Autorise la mise à disposition de 3 douzièmes provisoires pour 2020
- Modifie le règlement-taxe sur les exhumations
- Renouvèle le règlement-taxe sur les agences de paris aux courses
- Renouvèle le règlement-taxe relatif aux centimes additionnels communaux au précompte immobilier
- Renouvèle le règlement-taxe sur l'occupation temporaire de la voie publique à l'occasion de travaux de construction, de démolition, de reconstruction, de transformation, de réparation ou d'entretien d'immeubles
- Renouvèle le règlement-taxe sur la mise à disposition d'appareils de télécommunication contre paiement par le public
- Renouvèle le règlement-taxe sur les établissements bancaires et assimilés
- Renouvèle le règlement-taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Modifie le règlement-taxe sur les distributeurs de carburants et de lubrifiants accessibles au public
- Modifie le règlement-taxe sur les flèches directionnelles placées à des fins commerciales
- Renouvèle le règlement-taxe sur le placement de chaises, bancs, tables, terrasses et autres objets sur le domaine public
- Renouvèle le règlement-taxe sur le placement de marchandises et autres objets sur le domaine public

- Renouvèle le règlement-taxe sur les commerces ambulants
- Renouvèle le règlement-taxe sur les enseignes et réclames
- Renouvèle le règlement-taxe sur les transports funèbres et la pose de scellés
- Renouvèle le règlement-taxe sur les appareils permettant d'effectuer automatiquement des opérations de dépôt et/ou retrait des billets de banque
- Modifie le règlement-taxe sur les dispositifs publicitaires
- Modifie le règlement-taxe sur les immeubles bâtis partiellement ou totalement négligés ou délabrés
- Modifie le règlement-taxe sur les terrains non bâtis, laissés à l'abandon et situés en bordure de la voie publique et sur les immeubles par nature inachevés
- Modifie le règlement-taxe sur les immeubles bâtis partiellement ou totalement inoccupés ou inexploités
- Modifie le règlement-taxe sur les surfaces de bureaux
- Modifie le règlement-taxe sur les équipements à des fins industrielles et/ou commerciales
- Renouvèle le règlement-taxe sur l'occupation temporaire d'emplacements de stationnement par une entité
- Renouvèle le règlement-taxe sur les antennes relais, pylônes et mâts de mobilophonie
- Modifie le règlement-taxe sur la distribution à domicile et sur la voie publique d'imprimés publicitaires non adressés
- Renouvèle le règlement-taxe sur les spectacles et divertissements organisés dans une salle permettant d'accueillir plus de 500 personnes
- Renouvèle le règlement-taxe sur les spectacles et les divertissements organisés dans une salle permettant d'accueillir plus de 500 personnes dont les exploitants s'engagent à réduire les nuisances ou inconvénients causés par leur activité
- Modifie le règlement-taxe sur les événements sportifs organisés dans une salle permettant d'accueillir plus de 500 personnes dont les exploitants s'engagent à réduire les nuisances ou inconvénients causés par leur activité
- Renouvèle le règlement-taxe sur les événements sportifs organisés dans une salle permettant d'accueillir plus de 500 personnes
- Modifie le règlement-taxe sur les magasins de nuit
- Renouvèle le règlement-taxe sur la constitution de dossiers administratifs
- Renouvèle le règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs
- Modifie le règlement-taxe sur les résidences secondaires
- Approuve le règlement sur les centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique
- Renouvèle le règlement-taxe sur les salissures des voies et lieux publics ou visibles de ceux-ci
- Approuve le règlement-taxe sur l'introduction à la commune de dossiers administratifs en matière de permis et certificats d'urbanisme et d'environnement, la taxe sur l'instruction de dossiers administratifs en matière de permis et certificats d'urbanisme et d'environnement, la taxe sur la délivrance des permis d'environnement de classe 1a et 1b et la taxe sur les actes et/ou travaux autorisés par la délivrance de permis et d'urbanisme
- Emet un avis quant à 1 compte et 2 budgets de fabriques d'églises
- Approuve les précisions en ce qui concerne les subsides d'investissement avec « Forest, centre culturel »
- Approuve l'avenant à la convention d'occupation précaire pour la rue de Belgrade 74
- Verse dans le domaine public communal des terrains communaux situés avenue des Huileries
- Approuve l'acquisition pour cause d'utilité publique une parcelle régionale rue de Lisala

- Modifie le règlement-redevance sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique
- Entend 12 interpellations et 6 questions orales de conseillers communaux
- Octroie 6 congés
- Met 3 enseignants en disponibilité
- Accorde 5 interruptions de carrière
- Désigne 45 enseignants
- Nomme 2 enseignants
- Revoit une avance de provision
- Approuve la convention de remboursement pour une avance sur rémunération pour le personnel enseignant
- Remplace la secrétaire communale pendant son congé du 26 au 27 novembre 2019
- Approuve le renouvellement de la convention annuelle de mise à disposition d'agents contractuels communaux à la Maison de Quartier Saint-Antoine